



Aide aux activités ADULTES 2024

Afin d'aider les ouvrants droit à pratiquer une activité culturelle ou sportive, le conseil d'administration de la CMCAS Dauphiné Pays du Rhône a décidé de renouveler sa participation aux frais d'adhésion.

- Population concernée :**
Tous les **ouvrants droits**.
- Dates d'ouverture de demande d'aide :**
Les demandes d'aides sont à réalisées du **1er septembre au 31 décembre 2024**.
- Activités concernées :**
Cette aide s'applique pour **toute adhésion, inscription** à un club, une association, une école (musique, danse, chant...), MJC, bibliothèque, médiathèque, etc.
Les activités proposées par la CMCAS ou les SLVie ne sont pas concernées, le 1% rentrant déjà dans le financement de l'activité.
- Validation et attribution :**
Complétez le formulaire joint et renvoyez-le à l'adresse mail : **aideauxactivitesdpr@asmeg.org**
Ou en papier à **l'accueil de la CMCAS DPR**.
- Montant de l'aide :**
Une seule adhésion par ouvrant droit et par an est prise en compte.
Vous bénéficierez de **25€ à 55€** pour une activité et par an, sur présentation du justificatif dûment rempli par le club ou l'association, et **calculé selon votre coefficient social**. Une minoration de 25% sur le coefficient social est accordée aux célibataires et aux familles monoparentales.
- Règlement de l'aide :**
Il est effectué par **virement uniquement**.

Le montant de l'aide sera calculé sur le dernier avis d'imposition reçu (avis 2024 sur les revenus 2023). Mettez le à jour avant de faire votre demande ! Si ce n'est pas le cas, le montant de l'aide minimum vous sera attribué. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Le montant de l'aide ne pourra pas être supérieur au montant de votre cotisation !



Coefficient social	De 0 à 13 056	De 13 057 à 21 362	Plus de 21 363
Montant de l'aide	55€	40€	25€

Aide aux activités ADULTES 2024

A REMPLIR PAR L'AGENT OUVRANT-DROIT

 **Date limite de dépôt : 31 Décembre 2024**

NOM ET PRÉNOM *

ADRESSE POSTALE *

N.I.A. *

SLVIE *

COEFFICIENT SOCIAL * 



Disponible sur
votre carte Activ'

JE SUIS CÉLIBATAIRE / FAMILLE MONOPARENTALE

 Le montant de l'aide sera calculé sur le dernier avis d'imposition reçu (avis 2024 sur les revenus 2023). Mettez le à jour avant de faire votre demande ! Si ce n'est pas le cas, le montant de l'aide minimum vous sera attribué. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Vérifiez que vos coordonnées bancaires soient bien à jour sur votre espace Activ' (RIB).

MON RIB EST BIEN À JOUR SUR MON ESPACE ACTIV' *

J'AI CHANGÉ DE RIB, JE LE JOINS À MA DEMANDE *

SIGNATURE DE L'OUVRANT DROIT *

DATE DE LA DEMANDE *

DOCUMENT OBLIGATOIRE A FOURNIR

 **Seuls les dossiers complets seront traités. Le traitement de la demande peut prendre plusieurs semaines.**

- JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA FACTURE DE L'ACTIVITÉ OU L'ATTESTATION DE PAIEMENT AVEC TAMPON DU CLUB *